

Voie professionnelle : Le ministre "lance une mission de transformation" et nos inquiétudes sont de plus en plus légitimes.

Le 9 novembre 2017, Jean-Michel Blanquer a "lancé une mission de transformation de la voie professionnelle scolaire" (communiqué de presse de l'EN). Celui-ci évoque les "réussites emblématiques" des lycées professionnels et "les compétences indispensables pour la consolidation des savoir-faire et du savoir-être des élèves", il estime que "l'enseignement professionnel a vocation à être plus encore une voie de réussite pour de nombreux élèves", mais qu'il "souffre d'un manque de lisibilité des diplômes, d'une adéquation imparfaite entre les formations proposées et les attentes du monde économique et d'une articulation trop limitée avec l'apprentissage".

Il est précisé que le MEN souhaite "engager une rénovation en profondeur des formations et des diplômes, du CAP au BTS et au-delà, ainsi qu'une révolution culturelle pour promouvoir la diversité des formes d'excellence".

Le ministre confie à Céline Calvez, députée LREM, entrepreneure (sic) et à Régis Marcon, grand chef cuisinier (re-sic), une mission sur la voie professionnelle scolaire qui doit être "plus efficace", ce qui suppose "des diplômes qui traduisent la maîtrise des savoirs fondamentaux et de compétences professionnelles solides", "plus attractive" en "proposant des parcours de réussite du CAP jusqu'au BTS et au-delà", "plus ouverte sur l'Europe et sur le monde".

Ainsi le ministère demande à la mission de "consulter largement et de formuler des propositions pour rendre la voie professionnelle :

- plus efficace grâce à des diplômes qui traduisent la maîtrise des savoirs fondamentaux et de compétences professionnelles solides qui permettent une insertion réussie et qui sont également le gage d'une capacité à s'orienter et à se former tout au long de la vie ;
- plus attractive en lui permettant d'offrir des formations tournées vers les défis du XXI^e siècle, dont les campus des métiers et des qualifications peuvent être l'incarnation en proposant des parcours de réussite du CAP jusqu'au BTS et au-delà ;

MAIS dans le même temps, le MEN précise que cette mission doit s'articuler avec la concertation sur l'apprentissage ainsi que celle sur la réforme du baccalauréat. Rendre la VP plus efficace et plus attractive ...mais de quoi parle-t-on au juste ???

Pour nous, tout cela n'est qu'un leurre, de l'accessoire, du bluff pour détourner l'attention de tout ce qui se concocte :

- **C'est du bluff** car la seule carte des formations qui se développe est celle de l'apprentissage.
- **C'est du bluff** car la taxe d'apprentissage est réduite de 30 % ; certains proposent de l'affecter en totalité au CFA...
- **C'est du bluff** à l'image de la campagne pro apprentissage où tous les moyens de l'Etat sont mobilisés pour promouvoir l'apprentissage, et plus **RIEN** n'est dit sur la voie professionnelle scolaire. Comme si elle n'existait pas avec ses 700.000 élèves !

**VENDREDI 15 DECEMBRE
2017
DE 9H À 16H30**

**Lycée des métiers Sud Gironde.
Langon**



La fiche de stage contenant le modèle de demande à déposer avant le 15 novembre 2017 se trouve sur la page d'accueil de [notre Site](#).

Matin : *La circulaire de 2015 : mise en œuvre, incidences et conditions de travail*

- 9H-9H30 : Accueil - Café
- 9H30-10H30 : Contexte et enjeux de la circulaire 2015 Présentation chiffrée et formation des personnels
- 10H30-12H30 : Reconnaissance des personnels et conditions de travail / Echanges et analyse avec les différents syndicats de la FSU SNPI, SNUEP, SNUipp, SNES

Après-Midi : *Organisation et finalité des SEGPA. Quelles valeurs et quelles pratiques ?*

- 13H30-14H30 : Quelle place de la SEGPA dans le collège ? 6^{ème} inclusive, jusqu'où ?
- 14H30-15H30 : Orientations en fin de SEGPA
- 15H30-16H30 : Les pratiques pédagogiques

Mouvement Inter académique

➤ Documentation et informations

A noter qu'en ce qui concerne la mobilité des personnels du 2nd degré, la note de service distingue, à propos des "éléments constitutifs des barèmes indicatifs", "les priorités légales et réglementaires" et "d'autres éléments" relatifs à la situation personnelle, à l'"ancienneté de service et de poste", à la "situation individuelle de l'agent", qui sont pris en compte "dans une moindre mesure"

Note de service, Brochure SNES / SNUEP / SNEP et un Spécial PLP avec les barres d'entrée de l'année dernière à télécharger sur notre Espace Mutations.

➤ Une première programmation des réunions Mutations :

- 15 novembre à l'ESPE de Mérignac de 13h30 à 17h : Salle E 203.
- 16 novembre à l'ESPE de Mérignac de 13h30 à 17h : Salle E 203.
- 17 novembre à l'ESPE de Mérignac de 12h00 à 14h : A l'entrée du bâtiment E.
- 17 novembre de 14h30 à 17h30 au local du SNUEP 26 rue Paul Mamert (apt 106) 33800 Bordeaux.
- 24 novembre de 14h30 à 17h30 au local du SNUEP 26 rue Paul Mamert (apt 106) 33800 Bordeaux.
- 24 novembre à l'ESPE de Mérignac de 12h00 à 14h : A l'entrée du bâtiment E.
- 1^{er} décembre 2017 à l'ESPE de Mérignac de 12h00 à 14h : A l'entrée du bâtiment E.

Comité technique académique du 8 novembre 2017 / Première partie

Un CTA de bilan de rentrée : il s'est tenu en l'absence du recteur, retenu au Ministère. C'est donc M. Gérin le Secrétaire Général qui a présidé ce comité. Un CTA très long (plus de 7 heures) ; notre demande de le diviser en deux n'a pas été retenue...

Nous relatons ici quelques points et nous restons à la disposition pour toute information supplémentaire :

Mobilisation des fonctionnaires le 10 octobre 2017

Le Premier Ministre et le Président de la République ne peuvent pas ignorer la mobilisation importante des fonctionnaires à l'appel d'une très large intersyndicale. Les fonctionnaires ont rappelé leur attachement aux services publics et leur refus d'être une simple variable d'ajustement budgétaire. Ils ont aussi rappelé avec force leur refus de voir la dégradation de leur condition salariale s'accroître, sacrifiée sur l'autel de l'austérité, alors même que le gouvernement fait le choix de très nombreux cadeaux fiscaux aux catégories sociales les plus favorisées. Gel du point d'indice, retour de la journée de carence, report du PPCR, pour la FSU, c'est non ! De telles décisions sont irresponsables dans le contexte économique et social actuel. Les annonces du Ministre de l'Action Publique, lors du rendez-vous salarial, ne répondent en rien aux revendications de la FSU et des personnels et relèvent de la provocation.

Les emplois aidés

La FSU dénonce fermement ces suppressions et demande que les personnels concernés bénéficient d'une formation qualifiante dans la perspective d'un emploi statutaire pérenne pour assurer toutes les missions nécessaires au bon fonctionnement des établissements.

Un agent sur cinq n'est toujours pas titulaire

Le dispositif de la loi Sauvadet, bien que très insuffisant, n'est même pas assuré d'être prolongé. Qu'ils soient contractuels de droit public, recrutés en CUI ou même encore fonctionnaires à temps incomplet dans le versant territorial, recrutés sur des fonctions normalement assurées par des fonctionnaires ou sur des fonctions uniquement mises en œuvre par le biais de contrat, les conditions d'emploi et de rémunération placent souvent ces agents dans une situation insupportable que la FSU refuse c'est pourquoi la FSU organise aujourd'hui (8 novembre 2017) une d'action contre la précarité dans la fonction publique.

Bilan de rentrée

- Les taux de passage sont stables, avec une baisse du redoublement en collège, de la scolarisation en Segpa et du taux de passage de 3ème vers LP.
- Le taux de redoublement en hausse en Tle Bac Pro (résultats au bac moins bons). Le droit au redoublement a eu moins d'impact que prévu, il faudra analyser pourquoi.
- Le taux de passage de 3ème vers 2de GT ont augmenté plus que prévu ainsi que le taux de 2de GT vers les 1ere GT.
- Augmentation importante des entrées en BTS : de Tle Tecno mais aussi de Tle Pro même si c'est inférieur au taux attendu.
- Nous sommes intervenus sur les Ulis en 2d degré où les 11 créations sont certes positives mais couvrent à peine les besoins et où les classes dépassent aussi les seuils prévus, et ce quasiment dans tous les départements. Les IA ont répondu en insistant sur l'inclusion...

La FSU est ensuite intervenue sur les effectifs en STI qui baissent ou en tout cas n'ont pas augmenté comme cela nous avait été annoncé ; sur l'échec au bac STI où 47,8 % ne redoublent pas pour repasser le bac ; sur l'orientation en IUT des élèves de série techno qui ne marche pas et la nécessité de laisser ces élèves entrer en BTS.

Sur les LP, nous avons insisté sur le décrochage en voie pro (10%), qui augmente comme tous les taux de sortie en LP, et sur le taux de réussite au bac pro en baisse. La suite dans le prochain BA.

CR de l'audience avec le Recteur / Première partie

Monsieur le Recteur nous a reçus en audience le mardi 17 octobre 2017 ; il était accompagné de M. GERIN (Secrétaire général) et de M. MACE, secrétaire général adjoint, délégué à l'organisation scolaire et universitaire. La délégation du SNUEP était composée de Paul BOUSQUET, Géraldine JOUSSEAUME, Nasr LAKHSASSI, Christelle REY et Marie-Pierre SAURA.

Cette audience a duré 2h10 et s'est déroulée dans un climat de respect avec des moments forts pendant la discussion sur les conditions de travail des collègues, la volonté affichée de développer l'apprentissage au détriment de la VP sous statut scolaire et la fragilité de notre carte professionnelle. Plusieurs autres sujets ont été abordés : orientation vers la voie professionnelle ; AP ; décrochage ; passerelles ; cartes des formations ; ASH (SEGPA, EREA et ULIS) ; stagiaires ; poursuite d'études ; problèmes spécifiques concernant quelques établissements....

Nous avons avancé plusieurs arguments pour montrer que le métier devient difficile et que les conditions de travail des collègues ne cessent de se dégrader. Ainsi les établissements de l'EPP sont sollicités pour résoudre une grande partie des problèmes que connaît notre système d'éducation et de formation :

- des élèves de plus en plus jeunes, fragiles et issus des couches populaires se trouvent automatiquement dans nos établissements.
- des jeunes en échec scolaire sont réorientés automatiquement vers la voie professionnelle sans aucune préparation ni consultation des équipes pédagogiques.
- le droit de retour à la formation est une bonne chose pour ces jeunes qui se trouvent sans rien, mais là aussi le LP est sollicité. Et la même chose pour les jeunes issus des centres fermés.
- des passerelles non préparées ; ...
- des élèves Ulis (Unités localisées pour l'inclusion scolaires) sont intégrés dans nos classes sans formation des collègues (plus de 75 % des Ulis sont implantées dans le LP)
- des élèves allophones qui sont intégrés de nos classes perspectives
- **la mixité des publics parce que nos Politiques ont décidé de développer l'apprentissage dans les LP !**

Nous avons montré que l'on demande trop au LP sans tenir compte des conséquences néfastes, sur la qualité de formation et sur les conditions d'études des élèves et de travail des enseignants qui se sentent de moins en moins soutenus par leur direction, à l'image de quelques Chefs d'établissements qui sont allergique à la tenue des conseils de discipline.

Suite à nos questions et interventions, M. le Recteur a pris la parole pour expliquer que « l'évolution des flux des élèves sur ces 5 dernières années est une réussite car il y a une baisse significative des redoublements et du taux de sortie des élèves. L'orientation vers la seconde pro reste stable grâce à une bonne implantation dans l'académie des LP et l'ouverture de sections dans des secteurs innovant et dynamique et les résultats en BAC pro et BTS sont parmi les meilleurs de France ».

Néanmoins le Recteur veut continuer de développer l'apprentissage dans les LP car c'est pour lui une demande des élèves et des parents ... Concernant les CAP, il reconnaît que les résultats aux examens ainsi que les effectifs sont décevants, il veut savoir pourquoi.

Il a indiqué que la poursuite d'étude des BAC pro vers le BTS a augmenté de 25 %. Il a confirmé une information donnée par le SNUEP et consiste à donner le dernier mot à l'équipe pédagogique des terminales de BAC pro qui fera la sélection pour les élèves souhaitant aller en BTS. La suite, dans le prochain BA.

"Tous les indicateurs d'insertion des non-diplômés sont au rouge".

C'est l'un des constats de l'enquête 2016 du Céreq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications), "Quand l'école est finie", publiée le 30 octobre 2017 et qui analyse les données des jeunes de la génération 2013 trois ans après leur sortie du système éducatif. Ci-dessous quelques résultats de l'enquête :

- 1 non-diplômé sur 2 s'inscrit dans une trajectoire marquée principalement par le chômage ou l'inactivité et seuls 37 % ont accédé durablement ou progressivement à l'emploi.
- Le taux de chômage, tous jeunes confondus, s'élève à 20 % en 2016 pour ces jeunes, il "diminue quand le niveau de diplôme augmente". Et il est surtout marqué par des écarts considérables entre les niveaux : les titulaires d'un doctorat affichent un taux de chômage de 6 % contre 49 % pour les non diplômés, taux qui descend à 28 % pour les diplômés de CAP et BEP. Seule "exception notable", souligne l'étude, les titulaires d'un diplôme de niveau bac+2/3 en santé-social "qui connaissent traditionnellement un très bon accès à l'emploi" et affichent d'ailleurs le plus faible taux de chômage (3 %).
- Les différences de diplômes s'observent aussi dans les délais d'accès et le maintien dans un emploi durable. Ainsi les $\frac{3}{4}$ des jeunes titulaires d'un diplôme de niveau bac +5 "accèdent rapidement et durablement à l'emploi", contre "un peu moins de la moitié des diplômés de CAP et BEP ", observe l'étude.
- Si 8 jeunes sur 10 accèdent à leur premier emploi en moins de 6 mois, ces premiers emplois sont pour 70 % d'entre eux à durée limitée.
- "La part des emplois à durée indéterminée au premier emploi augmente avec le niveau de diplôme".
- Enfin, ce n'est pas nouveau, l'étude montre que la trajectoire scolaire comme celle de l'insertion professionnelle reste très marquée par l'origine socioculturelle : les trois quarts des enfants de cadres sont diplômés de l'enseignement supérieur contre un quart des enfants d'ouvriers, et 73 % de ceux dont les deux parents sont cadres accèdent durablement à l'emploi, contre 56 % des jeunes dont les deux parents sont ouvriers ou employés. Et les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont toujours plus pénalisés face au chômage, même à niveau de diplôme équivalent et même si l'écart se réduit avec le niveau de diplôme.
- 59 % des diplômés de CAP ou BEP par apprentissage sont dans une trajectoire d'accès durable à l'emploi contre 39 % de leurs homologues ayant suivi la voie scolaire. Cette grande différence est inquiétante car la carte des formations de la voie professionnelle publique n'évolue pas et le LP accueille des élèves fragiles et en grande difficulté.
- Les bacheliers ont un taux de chômage sensiblement équivalent qu'ils soient issus des filières générales, technologiques et professionnelles et sans prendre en compte leurs spécialités (autour de 19 %), les bacheliers professionnels des spécialités industrielles affichent un taux inférieur au bacheliers généraux (16 contre 19 %).

L'enquête "Quand l'école est finie. Premiers pas dans la vie active de la Génération 2013", Valentine Henrard et Valérie Ilardi, Céreq Enquêtes n°1 octobre 2017 76 pages, [ici](#)



Le jour de carence dans la fonction publique de l'État : moins d'absences courtes, plus d'absences longues

« Un jour de carence pour arrêt maladie a été instauré dans la fonction publique au 1^{er} janvier 2012, puis supprimé au 1^{er} janvier 2014. D'après l'enquête Emploi, la mise en place de ce dispositif n'a pas significativement modifié la proportion d'agents de la fonction publique de l'État absents pour raison de santé une semaine donnée. En revanche, la mesure a modifié la répartition des absences par durée. En particulier, les absences pour raison de santé de deux jours ont fortement diminué, tandis que celles d'une semaine à trois mois ont augmenté. La mesure a également eu des effets hétérogènes : les absences courtes ont davantage baissé chez les femmes, chez les jeunes et chez les employés travaillant peu de jours par semaine.»

Insee Analyses N° 36 Paru le : 10/11/201

Le projet de loi "relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants" : Avis défavorable du Conseil supérieur de l'Éducation (CSE)

Le projet de loi "relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants" a reçu le 9 novembre 2017 un avis négatif du Conseil supérieur de l'Éducation. Il est rejeté par 42 voix contre (dont FSU, FO, CGT, SUD, FCPE, Unef, SGL), 30 voix pour (dont Snalc-FGAF, Unsa, Sgen-CFDT, Apel, Peep) et 2 abstentions. La FSU estime que, "sous couvert d'accompagnement, rien n'est défini".

La FSU a déposé 3 amendements visant à "conserver le principe de libre inscription et de non-sélection à l'université". Ils ont reçu un avis favorable.

La CFDT a présenté une dizaine d'amendements dont certains portaient sur le principe du dernier mot aux bacheliers. Ils n'ont pas été soumis au vote car repris "dans l'esprit par l'administration", fait savoir le Sgen.

L'association de parents d'élèves a déposé des amendements pour clarifier la question du dernier mot donné à l'élève, pour "retirer la question de la sélection des filières en tension" et pour "prendre en charge les étudiants au niveau boursier" dans le cadre d'une année sabbatique, explique Liliana Moyano, présidente de la FCPE. Ces amendements ont été rejetés.

"À la fin, ce sont les futurs bacheliers seuls qui décideront quel but ils poursuivent, mais ils le feront en ayant toutes les cartes en main", déclare Frédérique Vidal, ministre de l'ESRI, lors de cette séance du CSE.

→ Le ministère du Travail et le ministère de l'Éducation nationale pilotent les débats dans le cadre des discussions pour un projet de loi apprentissage, formation professionnelle et assurance chômage qui devrait être examiné par le parlement au printemps. Les réunions plénières et les groupes de travail mis en place réuniront l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle notamment les branches professionnelles, les régions, les organisations syndicales et les organisations patronales.

→ La FSU participera à ces réunions. Elle sera particulièrement vigilante sur les questions concernant le retour en formation initiale de jeunes en difficulté, les certifications, la carte des formations, les conditions d'apprentissage des jeunes et l'accompagnement des apprentis, le financement de l'apprentissage, la gouvernance...

→ Pour la FSU, la volonté du gouvernement de développer l'apprentissage ne doit, en aucun cas, s'opérer contre la voie professionnelle scolaire. Elle rappellera l'importance de la formation initiale publique pour accéder à la culture commune et préparer à la vie professionnelle, et le rôle essentiel que joue l'obtention des diplômes dans l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et dans la lutte contre le chômage des jeunes.